

DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN



VILLE DE TRANS-EN-PROVENCE

AFFAIRES GÉNÉRALES
Tél. 04.94.60.62.49
accueil@transenprovence.fr
AC/TL/EP/MARIAGE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS POUR UN MARIAGE

- VU** L'article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,
- VU** L'absence du Maire, de ses Adjointes et des Conseillers Municipaux dans l'ordre du tableau,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur François COSTA, Conseiller Municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil et célébrera le mariage de M. Baptiste, Jean, Vincent CANTAREL et de Mme Anne, Marie, Béatrice, Manuela ALDEGUER, le Vendredi 12 septembre 2025 à 11 heures 30.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 3 : Un exemplaire en sera également transmis à Monsieur Le Procureur de la République.

Fait à Trans-en-Provence, le 24 juillet 2025



Le Maire,

Alain CAYMARIS

Spécimen de la signature de Monsieur François COSTA, délégataire :